# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 17 JUIN 1873.

46me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI MATIN 17 JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Placide J. Spear, au No. 82 de la rue Enghien—beaux meubles.

Par Vincent & Co, aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—Marchandises sèches.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 36 de la rue de Chartres—bottes et souliers: linge de cheminée.

Par D. E. Morphy, aux Nos 17 et 19, rue de la Nouvelle-Levée—sucre écrasé.

## Warmoth à l'œuvre.

Pendant que des citoyens honorables s'assemblent en conférence pour délibérer sur les moyens de former une alliance entre les éléments honnêtes des deux populations de la Louisiane pour travailler de concert au salut de notre malheureux Etat, notre ex-gouverneur, H. C. Warmoth, qui n'entend pas se laisser couper l'herbe sous le pied par un nouveau parti, lance son petit manifeste tout garni d'appâts à l'adresse des hommes de couleur.

Il a paru, dimanche, dans le *Herald*, une adresse au peuple, datée du quartier-général du parti libéral (*sic*) bureau de H. C. Warmoth, avocat! et signée de M. Tom. Bynum, président, adresse qui a été rédigée ou inspirée par l'ex-gouverneur lui-même.

On ne se doutait guère, dans le public, qu'il existât encore, en Louisiane, un parti libéral. La plupart des citoyens qui étaient entrés dans cette organisation, par raison d'expédient, la considéraient comme ayant définitivement disparu de l'horizon. Il n'en est rien, malheureusement : nous désions malheureusement parce qu'elle nous a fait beaucoup de mal dans l'élection et parce qu'elle menace de venir de nouveau se jeter à la traverse des tentatives faites pour constituer un grand parti indépendant et honnête.

Nous savons que le parti libéral, tel qu'il était constitué avant l'élection, n'existe plus. Il ne reste plus qu'une petite coterie, dont M. Warmoth est l'âme, et c'est de cette coterie qu'émane le manifeste dangereux et perfide dont nous nous occupons. Il promet aux hommes de couleur la jouissance de tous leurs droits civils et politiques, notamment du droit de voyager sur les chemins de fer et les bateaux, de se faire héberger dans les hôtels et les restaurants, d'avoir des siéges dans tous les théâtres et autres lieux d'amusement publics, d'avoir entrée dans toutes les institutions publiques, d'éducation ou autres, bref, il promet d'abolir toutes les différences et d'admettre toutes les conséquences de ce qu'on est convenu d'appeler l'égalité sociale.

Mais ce n'est pas tout. Cette égalité n'est, en réalité, désirée que par une petite fraction des hommes de couleur. La question, comme l'a dit M. Burch, n'est pas de savoir si le nègre pourra aller à l'opéra, dîner chez Moreau ou Victor, ou boire chez Hawkins. Les 99 centièmes des gens de couleur se soucient peu de cela. Ce que veulent parmi eux les meneurs, c'est du solide, ce sont les places.

Voici ce que leur promet le manifeste de M. Warmoth :

Nous posons comme un des principes cardinaux de notre organisation, principe que devront observer les Conventions dans toutes les élections d'Etat, de paroisse et de municipalité, que la MOITIÉ des candidats seront des représentants de la race blanche et l'autre MOITIÉ de la race de couleur. Il y aura une équitable distribution des pouvoirs et de l'autorité du gouvernement entre les deux races, et, *de cette façon, on évitera la nécessité de prononcer, qui peuvent être jamais remplies, et les appréhensions seront pour toujours apaisées.*

Voilà, il faut l'avouer, une enchère bien catégorique pour le vote de couleur. Allons! qui renchérira, en offrant les deux tiers au lieu de la moitié des places?

Franchement, un pareil marché est tout simplement un outrage au bon sens et à la morale. Ce n'est pas au moment où on parle d'abolir les distinctions de race et de couleur, qu'il convient de perpétuer cette distinction par une distribution des emplois basée sur la différence de race. La vraie politique à suivre est de poser, comme règle, que les candidats seront choisis, sans égard à leur race ou à leur couleur, parmi les plus capables, les plus honnêtes et les plus dignes d'occuper les fonctions publiques.

Dans beaucoup de cas, la règle de la répartition par moitié ne permettrait pas de remplir les conditions que nous venons d'indiquer.

Cette adresse au peuple, nous le répétons, n'est qu'une grossière amorce tendue aux gens de couleur : mais, bien que le nom de M. Warmoth n'y figure pas, il est notoire qu'elle émane de sa plume ou de son inspiration. Le dernier paragraphe sur l'avantage qu'offre la règle proposée d'*éviter la nécessité de prononcer*, est d'une ironie charmante, quand on se rappelle la manière dont M. Warmoth a si souvent éludé ses promesses envers les gens de couleur (ajoutons que son successeur, M. Kellogg a fidèlement suivi son exemple).

En parlant, au début, du mouvement projeté pour une alliance entre les blancs et les gens de couleur, nous avons dit que nous n'appuierions aucune combinaison qui aurait pour objet un partage des places entre des intrigants ou des ambitieux, et nous avons à peine besoin de dire que nous ne pouvons approuver l'adresse au peuple signée de M. Tom Bynum. Son but est trop apparent et nous croyons que bien peu de gens de couleur s'y laisseront prendre, malgré tous les avantages qu'elle leur offre. C'est l'histoire du chat qui s'était enfarné pour attraper les rats : mais les gens de couleur ont été trop souvent dupes de Warmoth, pour se laisser encore une fois prendre au piége.

## LE JUGE LYNCH.

Nous lisons dans le *New York Sun* du 11 juin :

Une décision récente de la Cour Suprême de la Louisiane fournit un nouvel exemple du cynisme déhonté que montre ce tribunal pour la loi et de sa dépendance envers les usurpateurs qui gouvernent cet Etat par la force des baïonnettes.

A l'élection de novembre dernier trois candidats ont couru pour la place de juge de la Quatrième Cour de District de la Nile-Orléans. Suivant les résultats incontestés Bonner a reçu 14,083 votes, Lynch 12,831 et Cooley 2,554. Mais le bureau de retours qui avait déclaré que Kellogg était le gouverneur élu a aussi déclaré que Lynch était élu juge. Sous la protection des troupes fédérales commandées par le colonel Emory, cet homme, Lynch, a été assermenté et mis en place (deux fort gros mots que nous remplaçons par des points) dont les talons sont sur le cou de la population la plus respectable du peuple de la Louisiane.

Le *Sun* discute la décision de la Cour Suprême qui a rejeté la demande de M. Bonner et déclare qu'il n'y en a jamais eu de plus scandaleuse, et il termine ainsi son article :

Mais le jour de la rétribution approche. Si le parti républicain entrepend de porter ces usurpateurs sur ses épaules, son sort est certain. Les membres honnêtes, indépendants de ce parti se joindront, dans tout le pays, aux rangs, qui se grossissent rapidement, des vrais réformateurs et ils aideront à renverser une cabale qui est devenue aussi téméraire qu'elle a été, depuis longtemps, corrompue.

☞ Allez voir les panamas au Rob't E Lee, coin Royale et St Louis.

1000 cartons de rubans assortis provenant des encans de New York, chez C. Janbert & Co., 20 Chartres. Occasion sans pareille.

—Lampes d'une piastre vendues à 50 cents, No 62, Camp, et 15, Dauphine.

☞ Il y a plus de 14 ans que les machines à coudre de Grover et Baker ont été introduites dans le Sud et, depuis ce temps, leur réputation n'a cessé de grandir. Aujourd'hui leur vente dépasse celle de toutes les autres. Dépôt général, Canal 101.

## L'Aristocratie de couleur.

Nous avons promis de reproduire les opinions de nos confrères des paroisses sur le pacte d'alliance entre les deux populations. Nous reproduirons, bien entendu, les opinions favorables et défavorables.

Quant aux correspondances, nous n'aurons aucun égard à celles qui seront anonymes.

Le *Meschacébé* publie, sous le titre qui précède, un article fort sévère contre les gens de couleur, libres de naissance. Nous en reproduisons la dernière partie, en faisant observer qu'il y a, à la Nouvelle-Orléans, d'honorables citoyens auxquels les remarques de notre confrère ne sont pas applicables.

L'aristocratie de couleur a éprouvé une joie délirante, a remporté un février triomphe dans l'asservissement et la ruine des blancs, bien plus que dans l'affranchissement et l'élévation des noirs. Ce monde renversé, ces premiers devenus les derniers, étaient et sont encore un lamentable spectacle dont elle se repaît avidement, un divin plaisir qu'elle savoure voluptueusement. Les larmes brûlantes des victimes sont une rosée rafraîchissante pour des places d'orgueil qui ne sont pas fermées. Elle a obtenu ainsi un autre genre de satisfaction. Les vampires et les gouules, laissés à sec par le torrent écoulé de l'invasion du Nord, ont fraternisé et communié avec elle et ont inauguré les pratiques les plus égalitaires, quitte à faire le lendemain des dupes de leurs instruments du jour. Elle est le capital politique qu'ont pressuré les êtres sans foi ni loi sous le joug desquels languit et meurt la Louisiane, et c'est vers elle que paraît se tourner le peuple désespéré pour rompre le étreinte qui l'enveloppe et l'étouffe.

Elle s'enivre de douceur et-elle assez épuisé la coupe enfivrante de la vengeance, et sera-t-elle une suffisante intelligence de ses propres intérêts, pour accepter la main qui lui est tendue ? C'est à son point de vue que nous nous plaçons en ce moment, non à celui du plan qui, évanoui complétement et disparaissant dans le néant fugitif, ne saurait plus lui faire ombrage. Il est temps pour elle d'oublier les outrages dans lesquels l'aveugle destin est la plus grande part, et de saisir les dernières chances d'accession politique et sociale que lui présente le concours des circonstances. Les blancs l'appellent et l'invoquent, et c'est pour elle, plus que pour eux, une chance heureuse et suprême, car les blancs appartiennent à une majorité immense et solidaire et se retrouvera bientôt compacte et unie, et obéissant ou récommence la minorité noire, suivant que celle-ci aura retourné le fer dans sa blessure ou contribué à sa guérison. Que l'aristocratie africaine réfourne donc en sa pensée, avec le sang-froid que réclament les instants solennels, la grave question de son avenir et qu'elle songe que son salut dépend de la réponse qu'elle fera aux avances de la population louisianaise.

Elle peut encore chasser la meute de chiens affamés qu'elle a lâchée sur la province conquise, avoir et revendiquer le mérite de cette délivrance, réaliser la justice qui de son pied boiteux mais sûr frapperait les affranchis impudents comme elle renverra les maîtres arrogants, établir le droit inébranlable et impartial qui leur a toujours été l'abri aux forts et aux faibles en même incessamment la fortune. Les lourdes erreurs du suffrage pour tout réfléchir le Congrès qui flotte indécis ; les trames de partis nouveaux, fragments facilles à coordonner, s'ourdissent dans les vastes Etats de l'Ouest ; mille complications tendent à diminuer et à affaiblir la préoccupation et la sollicitude du peuple américain pour la race africaine : que profite de cette clémence donc et surtout venie la politique honteuse et rampante à laquelle elle s'est si ardemment associée et inféodée. Les plus fidèle et les plus fervent de ses amis ne lui feraient pas un autre langage que celui-là. Si elle ne veut être aujourd'hui le pont sur l'abîme, elle ne tardera pas à rouler au fond, nouvel exemple de la cécité des individus et des races vouées à la mort. Jamais ne lui fut offert meilleur et plus honorable marché, et le repousser serait de sa part une insigne folie.

☞ Chapeaux de Panama, à grand sacrifice au Rob't E. Lee.

☞ Il est universellement reconnu qu'il y a beaucoup à gagner à se servir des machines à coudre de Grover et Baker ; ce qui le prouve, d'ailleurs, c'est leur immense succès de vente. Dépôt général pour le Sud, au No 107 de la rue du Canal.

—Service complet d'articles de toilette à bon marché, 62, Camp et 15, Dauphine.

## Le Meeting de Conférence.

ADOPTION D'IMPORTANTES RÉSOLUTIONS.

Le comité de conférence, composé de cinquante citoyens blancs et de cinquante citoyens de couleur, nommé pour conférer sur un projet d'alliance entre les deux populations qui habitent la Louisiane, s'est réuni hier soir, pour entendre le rapport d'un comité qui avait été chargé de rédiger des résolutions.

La réunion a eu lieu dans les bureaux du Jockey Club, rue Carondelet No. 27. Comme nous n'avions pas été avisé que le meeting serait public, nous n'y avons pas envoyé de rapporteur et nous ne pouvons donner un compte rendu détaillé des discussions, auxquelles ont donné lieu, les deux rapports qui ont été présentés.

Le rapport de la majorité a été adopté et il sera soumis prochainement à la ratification d'un meeting public. Nous réservons nos commentaires pour un prochain numéro.

Nous n'avons pu obtenir une copie des résolutions qu'à une heure trop avancée pour les publier ; nous nous contentérons donc pour aujourd'hui de donner la liste des 110 citoyens qui les ont signées.

| | |
|---|---|
| I. N. Marks, | Aristide Mary, |
| Hon. C. C. Antoine, | Thomas A. Adams, |
| Jules Aldigé, | Johnson Armstrong, |
| Laurent Auguste, | G. A. Breaux, |
| Dr. C. Bagnol, | Dr. J. D. Bruns, |
| Walter Bell, | A. Britton, |
| A. Baldwin, | A. Bohn, |
| Gen. G. T. Beauregard, | L. Banks, |
| E. Bertrand, | Mandel Barrière, |
| Hon. J. H. Burch, | Paul Bonesingueur, |
| Charles Conrad, | C. Galwey, |
| Dr. Samuel Choppin, | Thomas A. Clarke, |
| C. Cavaroc, | A. Chiappella, |
| Edmond Campanel, | Henry Camps, |
| J. R. Clay, | Henry Clay, |
| J. Dawson, | Lewis Desalles, |
| James I. Day, | W. O. Denegre, |
| Allain Eustis, | Wm. Epps, |
| A. Fortier, | Joseph Follin, |
| F. S. Goode, | Antoine Garcia, |
| Charles Grandpré, | J. B. Gandet, |
| R. L. Gibson, | L. F. Générès, |
| Hypolite Gally, | Harry T. Hays, |
| David Hadden, | H. R. Hall, |
| J. D. Hill, | G. L. Hall, |
| John Homes, | W. W. Johnson, |
| A. Johnson, | H. F. Joubert, |
| Braddish Johnson, | John H. Kennard, |
| Carl Kohn, | Dr. O. Kratz, |
| S. H. Kennedy, | S. Katz, |
| Hon. Geo. Y. Kelso, | James Lewis, |
| Eugene Lucey, | S. Lewis, |
| Charles Lewis, | C. H. Luxenberg, |
| N. W. McColl, | Scott McGhee, |
| H. G. Morgan, | E. Mittenberger, |
| M. Musson, | A. Mitchell, |
| S. Magner, | E. H. Marr, |
| Wm. Mulford, | Rév. Wm. Moody, |
| J. F. Montégut, | V. E. McCarthy, |
| L. N. Penthiu, | John Parsons, |
| L. Pesson, | Octave Ferrault, |
| John Phelps, | H. M. Payne, |
| Percy Roberts, | W. M. Randolph, |
| Henry Renshaw, Jr, | Charles Roman, |
| N. H. Rightor, | Dr. L. C. Roudanez, |
| J. B. Roudanez, | Edm. Rillieux, |
| Wm. Randolph, | Edward Sizer, |
| T. J. Semmes, | S. H. Snowden, |
| C. J. Southmayd, | W. B. Schmidt, |
| Jules Tayes, | John Thomas, |
| Rev. C. H. Thompson, | Francis Urain, |
| David Urquhart, | Wm. Vincent, |
| J. M. Vasse, | Charles Williams, |
| Albert Wicker, | N. D. Wallace, |
| | A. L. Young. |

1000 cartons rubans achetés aux encans de New York seront vendus par C. Janbert & Co., à un bon marché exceptionnel.

☞ Incroyable! le bon marché du Rob't E. Lee. Chapeaux Panama et paille pour hommes et pour enfants.

—On a distribué aux députés l'amendement suivant de M. le comte Janbert à l'article 1er du projet de loi électorale récemment déposé par MM. Thiers et Dufaure :

Sont électeurs tous les Français âgés de vingt-cinq ans accomplis, jouissant de leurs droits civils et politiques et inscrits aux rôles des contributions pour une somme de 10 fr. minimum.

Cette somme de 10 fr. supprimée, d'après M. Janbert, les trois journées de travail exigées par la Constitution de 1791.

—Dimanche, dès le *lever*, Mme Thiers recevait un agent de police venant apporté vœux pour désormais des équipages, elle a trébuché et est tombée sur les genoux.

Heureusement Mme Thers ne s'est fait aucun mal.

## CHRONIQUE DE LA VILLE.

Depuis plus de deux mois, il pleut tous les jours et les affaires en souffrent considérablement. Les champs de cannes sont inondés et l'herbe seule pousse et verdit.

Déjà, la récolte de maïs est pour ainsi dire manquée et si les pluies continuent pendant quinze jours encore, la perspective sera bien pauvre, non seulement pour les planteurs, mais pour les négociants et les capitalistes de la ville qui leur avancent les fonds nécessaires à l'exploitation de leurs habitations.

Les nouvelles des campagnes, dans la Basse-Louisiane surtout, sont fort tristes. Les travaux sont suspendus et les champs sont transformés en véritables lacs.

Il semblerait qu'une sorte de fatalité s'acharne sur notre malheureux Etat et que toute voie de salut nous soit fermée. En proie depuis de longues années déjà aux dissensions politiques, ruiné et humilié, il ne manquait plus à la Louisiane que d'avoir les éléments mêmes ligués contre elle. Il y a huit ans que la guerre est terminée, et chacune de ces années a été marquée par quelque grande calamité. Nous avons eu des hivers rigoureux, des gelées tardives, des inondations du Mississippi et des pluies excessives ; en un mot, tous les fléaux ! Nos terres, naguères bénies du ciel, sont rendues presque improductives, et partout les ronces et les mauvaises herbes de l'adversité ont remplacé les champs de cannes et de coton qui représentaient nos richesses.

A la Nouvelle-Orléans, nous ne sommes encore qu'incommodés :—les rues sont en mauvais état ; on patauge dans la boue ; on se crotte et on se mouille ; —mais la pluie, dans les campagnes, c'est la ruine pour tous.

Il faut donc espérer que Saint Médard se laissera attendrir par nos très humbles prières, et qu'il fermera pour quelques jours au moins les écluses du ciel. Assez de pluie comme cela, on nous ne croirons plus à la vieille tradition de l'arc en ciel!

Un de nos amis nous proposait l'autre jour d'obtenir une injonction du juge Duffell, pour défendre au directeur des nuages, là haut, de continuer à verser des torrents sur nos têtes : nous déclarant, qu'à son avis l'honorable juge étant le "*vicegérant*" de Dieu, aurait probablement ce pouvoir.

Nous avons trouvé, tout d'abord, la plaisanterie hors de propos, dans une question aussi grave ; mais, en y réfléchissant, nous sommes presque tenté d'essayer; car enfin..... qui sait ?

Le pseudo-juge Lynch a siégé hier matin, dans la salle de la Cour Suprême, et à douze heures et demie, l'affaire de Hawkins contre le *Picayune* a été appelée.

Après que les membres du jury eussent pris leurs siéges, M. Rice, un des avocats du demandeur, a lu les règlements de l'Association du *Picayune* et les résolutions adoptées par son conseil de direction.

M. Cooley l'a suivi et a présenté la commission de M. Hawkins, signée par Pinchback, et aussi, une lettre de Pinch à M. Whitaker, lui offrant la place de juge de la Cour dite Supérieure, et le refus de M. Whitaker.

L'ex-juge Dibble a été appelé ensuite à s'asseoir au banc des témoins.

Il a déclaré qu'il ne savait rien des consultations qui pouvaient avoir eu lieu entre les chefs radicaux, relativement au choix d'un juge pour la Cour dite Supérieure. Il n'a jamais pensé, pour sa part, qu'il serait désigné pour remplir ces hautes fonctions.

C'est lui qui a écrit le projet de loi pour faire abolir la Septième et la Huitième Cour de District et qui l'a soumis à un caucus de républicains avant qu'il fût adopté par la Législature de la rue Dryades.

Plusieurs questions épineuses sont posées alors à M. Dibble par l'avocat-général Ogden, au sujet de M. Hawkins; mais le pseudo-juge Lynch y a fait objection, sous le prétexte qu'elles ne se rattachaient pas à l'affaire principale.

Une très longue discussion a commencé alors entre les avocats des deux parties, et a duré jusqu'à près de trois heures de l'après-midi.

Le pseudo-juge Lynch, pour y mettre fin, a déclaré qu'il prétendait que l'affaire fût jugée d'après la loi commune et non d'après les lois de l'Etat.

L'avocat-général a dit poliment à M. Lynch qu'il commettait une erreur très grave, qui pouvait passer pour une injustice : mais celui-ci lui a imposé silence avec cette dignité à grand effet, qui le caractérise, et la Cour s'est ajournée à ce matin.

Encore un autre meurtre à signaler !

Hier après-midi, vers cinq heures, deux Cubains, nommés, l'un José Garcia et l'autre B. F. Rives, se sont rencontrés rue Bourgogne, entre les rues Orléans et St-Pierre, et après avoir échangé quelques paroles, se sont élancés l'un sur l'autre, armés chacun du *cachillo* espagnol. Garcia a reçu une blessure à l'épaule et une autre à la poitrine, dans la région du cœur ; il est tombé et a expiré quelques minutes après.

Rives a reçu deux légères blessures à la tête. Il s'est rendu à un agent de police du nom de M. Short, et a été enfermé à la troisième station de police.

Le corps de la victime a été transporté au No 49 de la rue d'Orléans, entre Dauphine et Bourgogne, où le coroner a tenu une enquête. José Garcia était âgé de vingt-huit ans à peu près. C'était un homme d'une taille au-dessous de la moyenne, très brun et d'une figure agréable. Il était le secrétaire de l'Association politique des Cubains à la Nile-Orléans et demeurait en cette ville depuis la guerre de l'indépendance à Cuba. Il avait la réputation d'être un homme paisible et rangé et on ne lui connaissait pas d'ennemis.

Le meurtrier, B. F. Rives, est âgé de trente ans. C'est un homme de haute taille, ayant la barbe et les cheveux noirs. Il demeure au No 144 de la rue St-Philippe.

Il reconnaît avoir tué Garcia et dit qu'il l'a fait dans un cas de légitime défense.

Rives appartenait à la même société que Garcia; et c'est à ce sujet qu'une querelle s'est élevée entre eux.

Le Grand Jury de la paroisse Jefferson a décrété hier la mise en accusation de trois personnages politiques qui demeurent à Carrollton,—et a trouvé qu'il y avait lieu de les poursuivre :

R. G. Gardner, un juge de paix de la paroisse, accusé d'abus de pouvoir et d'emprisonnement sans cause ; T. W. Martin, le juge de paroisse, accusé d'avoir reçu de l'argent pour rendre un jugement ; et J. W. Robinson, ex-secrétaire du bureau de police, accusé de détournement de fonds. Ils ont été mis en liberté sous les fonds, dont un cautionnement de $200.

Le nombre des décès pendant la semaine qui vient de s'écouler s'élève à 151, ainsi que le constate le rapport mensuel du Bureau de Santé.

Il y a eu huit cas de choléra, quinze de phthisie, sept de petite vérole et cinq de congestion cérébrale.

Les décès enregistrés se sont personnes qui ont succombé, quatre-vingt-quatorze appartenaient à la race blanche et cinquante sept à la race noire.

La Fête-Dieu a été célébrée, dimanche, avec toute la solennité que comportait la circonstance. Toutes les Sociétés religieuses de la ville sont sorties en procession, ainsi que les orphelins des différentes écoles.

L'archevêque Perché était absent ; il a été remplacé par le vicaire-général M. Raymond.

A cause du temps menaçant, le cortége s'est borné à faire le tour de la Cathédrale, masique en tête, et à parcourir les rues les plus voisines, pour s'arrêter sur la place Jackson, où un magnifique reposoir avait été élevé. Les cérémonies ont été très imposantes, comme toujours, et plus de 600 personnes ont pris part à la procession.

LA STATUE DE FRANKLIN.—On sait que [illegible] propriétaire [illegible] par le sculpteur Hiram Powers [illegible] a été placée au centre de la place Lafayette, en face de l'Hôtel-de-Ville. Le dévoilement en aura lieu demain mercredi, 18 juin, à 5 heures et demie de l'après-midi.

Ce sera l'occasion d'une fort intéressante cérémonie dont on trouvera le programme dans une autre partie de nos colonnes.

La fête donnée aux "Fair Grounds" dimanche dernier, par la Compagnie Pélican N° 4, du département de l'Incendie, aurait été complète sans la pluie torrentielle qui a tout inondé dans la journée et qui est venue troubler malencontreusement les jeux des pompiers et ils leurs invités.

Le tir aux pigeons n'en a pas moins eu lieu, à la grande satisfaction des spectateurs.

Neuf jeunes gens, tous chasseurs déterminés, ayant donné déjà dans maintes occasions des preuves de leur adresse, se sont mis sur les rangs pour se disputer la palme. Chaque concurrent devait tirer sur quinze pigeons, lâchés séparément, et les abattre avant qu'ils ne fussent éloignés de plus de 25 yardes du but.

Les tireurs se sont tous parfaitement acquittés de leur tâche et les moins adroits n'ont pas manqué plus de quatre fois sur quinze. La victoire est restée indécise entre messieurs L. Hall et Jules Vienne, qui ont chacun tué quatorze pigeons.

Nous donnons ici les noms des concurrents et le nombre de leurs victimes :

| | |
|---|---|
| J. E. Renaud—1 1 1 1 0 0 1 1 1 1 0 0 1 1 1 | 11 |
| L. DaPonte—1 0 1 1 1 1 0 1 1 1 1 0 1 0 1 | 11 |
| Paul Chandet—1 0 1 1 1 1 0 1 1 1 0 1 1 0 1 | 11 |
| E. Dupré—1 1 1 0 1 1 1 0 1 0 1 1 1 1 1 | 11 |
| J. J. Albert, Jr—0 1 1 0 1 1 1 1 1 0 0 1 1 1 1 | 11 |
| F. Charterville—1 1 1 0 1 1 0 0 1 1 1 0 1 1 1 | 11 |
| L. Hall—1 1 0 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 | 14 |
| L. C. Le Breton—1 1 1 1 1 0 0 1 1 1 1 1 1 1 1 | 13 |
| Jules Vienne—1 1 1 1 1 1 1 0 1 1 1 1 1 1 1 | 14 |

Arbitre et juge des coups : M. J. C De Buisy.

Dimanche prochain, il y aura un second tir aux pigeons, mais cette fois, les oiseaux seront lachés deux par deux et les concurrents seront tenus de faire des coups doubles.

*TEMPÉRATURE.*—16 juin 1873.

Thermomètre de C. Duhamel, opticien.

| | Fahrenheit. | Centigrades. |
|---|---|---|
| 6 A. M. | 75 | 24 |
| 12 M. | 90 | 32 |
| 3 P. M. | 89 | 31 |
| 6 P. M. | 87 | 30 |

☞ Chapeaux de Panama, à $6, $8 et $7, valant de $10 à $25, au Rob't E. Lee coin Royale et St-Louis.

—L'impératrice de Russie, dont le télégraphe nous annonce l'arrivée à Rome, vient de faire dans la Ville Eternelle, une véritable entrée triomphale. L'accueil des Romains ne le cédait en rien pour l'enthousiasme à celui que, bien loin dans le Nord, ses sujets avaient fait, trois jours auparavant, au shah de Perse.

Maisons pavoisées, foule immense, en habits de fête, des fleurs partout, et à l'arrivée de la souveraine, le roi d'Italie et le prince héritier, en uniformes des généraux italiens, l'attendant sur la gare pour la conduire à travers la ville, par le Corso, la rue Condotti, et la place d'Espagne, jusqu'au palais de la légation de Russie, où elle est descendue.

Il paraît qu'à Naples, d'où vient l'impératrice, elle a été accueillie de manière plus sévère. Quelques sorties, et des cris sévères ont dû, pour empêcher le peuple de faire de la démonstration, cette scène de placards.

—Rodolphe et Ferdinandine vernissée à la médaille d'or, à vendre, à bon marché, 63, Camp, et 15, Dauphine.

SÉQUESTRATION ARBITRAIRE.—Il vient de se produire à Lille, c'est-à-dire dans une des plus libérales et des plus grandes villes de France, un de ces actes qu'on ne croirait possible que dans quelques lieux dégradés de l'Espagne, actes que les rêvent les compagnons du curé de Santa-Cruz. Voici les faits comme les rapporte l'*Echo du Nord*.

Deux orphelines appartenant à une respectable famille, âgées l'une de 22 ans, l'autre de 17 ans, héritières sans fortune par le décès de leurs parents, avaient résolu de chercher leurs moyens d'existence dans un petit commerce de modes. Mais ni connaissances spéciales à cette, elles ne pensaient, après mûres réflexions, la décision qu'elles avaient prise, un dévouement qu'on ne saurait trop admirer, se chargeant de gagner, en travaillant jour et nuit, à l'aiguille, ses pauvre subsistance, mais encore la somme nécessaire pour payer l'apprentissage de un jeune sœur dans un magasin de modes de Lille, c'est-à-dire environ 300 francs par an. Ce qui fut dit fut fait. La jeune fille vint à Lille, apprit son métier de modiste, puis retourna chez elle, en mesure de faire face aux exigences de la fashion tourquenoise.

Ces deux jeunes filles avaient des parents collatéraux à Houbaix et à Tourcoing, et parmi ceux-ci une tante adonnée à une dévotion plus rigoureuse qu'éclairée et dont les quatre enfants étaient élevés en religion. L'abnégation et la conduite exemplaire de l'aînée de ses nièces frappèrent cette femme : elle crut voir dans ces rares vertus la preuve évidente que sa nièce était prédestinée par la providence aux délices du cloître, et cette idée où elle prit bientôt à la poitrine, dans la région du cœur, il inspirer, pour seconder l'action de la grâce divine, un projet étrange qu'elle ne tarda à mettre à exécution.

Il y a quelques jours, Mlle X..... devant venir à Lille pour faire quelques achats, fut rejointe à la gare de Tourcoing par sa tante, qui venait également à Lille chercher, dit-elle, du lin qu'elle avait fait confectionner dans un couvent de notre ville, dont de prochains débuts judiciaires feront probablement connaître le nom.

En sortant de la gare la tante propose à sa nièce de faire leurs commissions ensemble, en commençant par le couvent ; ce que la jeune fille, sans défiance, accepte volontiers.

On se rendit donc au couvent de..... Les deux femmes y furent reçues par une religieuse très empressée, qui offrit à la demoiselle de la conduire elle-même dans l'atelier où se confectionnait le linge, qui lui serait remis immédiatement et qu'elle rapporterait avec elle. Mademoiselle l'attendait au parloir. Elle y consentit, et se mit en route, accompagnée de la religieuse, à travers un dédale de couloirs et de corridors, jusque [illegible] dans un prétexte quelconque, [illegible] pas se laisser aller à [illegible] la jeune fille commença à [illegible] mais à trouver le procédé singulier, puis enfin à songer à s'en aller pour terminer les affaires qui l'avaient appelée à Lille. Mais en ouvrant la porte de la salle, elle se retrouva face à face avec la religieuse qui l'avait amenée :

—Si le linge n'est pas prêt, me voir, lui dit-elle, j'aime mieux revenir le lendemain, mais je ne prendre une autre fois ; quant à faire mes affaires pour ce pas manger le train.

—Que dites-vous? répondit la religieuse d'un ton sévère. Rachel, jeune fille, que quand vous êtes en cet endroit, c'est pour n'en plus sortir!

Mlle X..... qui d'abord a une plaisanterie, pensant qu'il était impossible de prouver que l'on a été séquestré, mais, en présence d'un ton aussi sérieux, elle comprit que le malheur lui était arrivé, et, se jetant à genoux, elle implora la pitié de la religieuse, qui, elle, demeura sourde à ses prières. Elle la conduisit à travers les couloirs et les corridors, et, arrivée à la porte de la salle, elle la poussa, et, ne pouvant vaincre la résistance de la jeune fille, elle appela à son secours, et, quelques minutes après, elle demeura sans mains de ses collègues.

Plus d'une semaine s'était écoulée, lorsque le bruit de la singulière disparition de Mlle X..... parvint aux oreilles de ses parents de Houbaix.

Cet événement mystérieux les inquiéta vivement ; ils se rendirent à Tourcoing, questionnèrent la tante, concurent de ses réponses embarrassées et de ses paroles maladroites des soupçons qui se changèrent bientôt en certitude.

Inconsolés indignés, ils se rendirent en convent de..... et réclamèrent la sortie immédiate de Mlle X..... mais ils furent découragés par les dénégations qui leur furent opposées. Toutefois, ce ne fut que quand ils eurent mise de se retirer pour aller requérir le secours de la justice qu'on leur amena Mlle X.....

Les angoisses, le désespoir, et aussi, ajoute-t-on, les mauvais traitements, avaient déjà porté atteinte à sa santé, sa captivité avait duré dix jours.

Plainte en fut déposée par elle entre les mains de M. le procureur de la République.

Chapeaux de paille d'enfants, pour rien au Rob't E. Lee, coin Royale et St-Louis.

—Achetez vos baignoires et bassines à la Compagnie d'Huile Sapotillas, 62, Camp et 15, Dauphine.

—*L'Impartial des Basses-Pyrénées* dit que [illegible] ville de Bonne [illegible] Thiers [illegible] trouve [illegible] Dimanche, dès l'aube [illegible], on a affiché la proclamation suivante :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
*Préfecture des Basses-Pyrénées.*

*Mes chers concitoyens,*

L'illustre M. Thiers n'est rentré de nouvel ou vote de l'Assemblée. Il est [illegible] notre représentant [illegible] dans sa retraite, et jamais nous ne pourrons le témoigner des services signalés qu'il a rendus à la France.

Mais nos premiers devoirs sont envers la patrie.

Une autre autorité est élue, celle de l'Assemblée nationale librement élue par vous, celle du nouveau pouvoir qu'elle vient de proclamer.

Tous les bons citoyens, et je ne connais que de bons citoyens dans le département des Basses-Pyrénées, se rattacheront autour du maréchal Mac-Mahon, qui, aujourd'hui le droit, là c'est la loi, là aussi est la force, et quelques malheureux égarés pourraient oublier le droit et la loi.

Mes chers concitoyens, dans ces graves circonstances, je compte sur vous, sur vos cœurs, comptez, à votre tour, sur moi pour rester dévouement.

Le préfet des Basses-Pyrénées,
NADAILLAC.

Pau, le 31 mai 1873.

On fait circuler dans la ville de Bayonne une adresse à M. Thiers qui serait déjà couverte de signatures.

—*L'Impartial des Pyrénées* annonce que M. le marquis de Noailles vient d'adresser à M. le maréchal Mac-Mahon sa démission de ministre plénipotentiaire de France près le gouvernement des Etats-Unis.

D'un autre côté, nous lisons dans le *Temps* du 29 mai :

—Les organes du cabinet déplorent la démission du marquis de Noailles, ministre de France aux Etats-Unis.

D'après les bruits qui courent à Washington, des démarches ont été faites auprès de M. de Noailles pour le décider à retirer sa démission. On nous assure qu'il aurait cédé à ces instances : mais nous ne pouvons reproduire cet *on-dit* que sous toute réserve.

(*Messager France-Amérique.*)

## Prix de l'abonnement.

| | |
|---|---|
| 1 an | $14 |
| 6 mois | 7 |
| 3 mois | 3 50 |
| 1 mois | 1 25 |
| Prix du numéro | 5 cents |

AVIS.

L'Abeille ne se vend que 5 cents le numéro dans nos bureaux et ses dépôts.

ABONNEMENTS A LA SEMAINE.

On peut s'abonner à la semaine avec les porteurs de l'Abeille.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Nous publions dans les semaines où il n'y a pas de demandes régulières pour notre édition hebdomadaire, une édition spéciale qui est prête pendant la semaine. Prix, 25 par ligne, et 50 cts la somme.

☞ On peut avoir aisément que même homme et des deux portées et tout qui se tient sous le ciel qu'il fait pour cela, ne devrait pas se plaindre s'il est victime de négligence. Beaucoup de Romains ne le croient pas, et, en guise pour l'enthousiasme à celui que, bien loin dans le Nord, ses sujets avaient fait, trois jours auparavant, au shah de Perse.

Hier matin, à 4½ heures, FRANÇOIS HYPOLITE PETITPAIN, âgé de 69 ans. Les amis et connaissances des familles Petitpain, Rampry et Lucas Hyppolite sont invités à assister, sans autre invitation, à son funéraire ce jourd'hui, à 10 heures du matin, à 10 heures précises. Le convoi partira de sa dernière résidence, 90 St. rue de Bourgogne, entre Bienville et Conti.—Chapel St. Louis.

Décédé, le 16 juin 1873, à deux heures de l'après-midi, à l'âge de onze mois et un jour, GUSTAVE LIEBEKLEIN DRYDEN, fils unique du docteur G. Dryden et de Dame Dryden, née Lucy Gerald. Les amis et connaissances de la famille sont invités, sans autre invitation, à assister aux funérailles qui auront lieu cette après-midi, mardi, à quatre heures précises. Le convoi partira de la résidence, No 6 de la rue Royale (Gravier). Convoi, entre les rues Conti et Louis.

Société Cubana de Secours Mutuels.

Habiendo fallecido el señor G. JOSÉ GARCIA, natural de la Habana, y de 28 años de edad, y perteneciendo esta sociedad, ruegan los señores de la tarde de HOY, (Martes) 17, se sirvan estar puntual asistencia de todos los miembros para acompañar el cuerpo desde la casa mortuoria, calle de Orleans, No 49, entre Dauphine y Bourgondy, al cementerio. Su invita responsablemente á los compañeros y amigos del finado para que concurran también á este acto.

Nueva Orleans, 17 de junio de 1